



Que dois-je faire pour que ma situation s'arrange?

Par **melissadeniau**, le **03/12/2012** à **11:00**

bonjour,j' aurais besoin de conseil,ce que je vais dire est très sérieux alors s'il vous plaît ne le prenez pas a la rigolade

voila, j'ai 17ans et j'ai de gros problème avec ma mère.

Elle a des problèmes psychologiques et cela depuis peut être avant ma naissance (je tient a préciser que son enfance a été asser difficile).

Mais cela fait quelques années maintenant que ses "crises" s'aggrave, au point qu'elle pourrait être un danger pour les gens(je pence notamment a ma nièce de 2 ans qui vit avec nous).

Je voudrait connaître vos avis, ma sœur âgée de 18 ans(qui est actuellement en prépa) et moi avons du mal a suivre les cours correctement et avons peur que cela nuise a notre vie.

On voudrait partir mais on ne voudrait pas être obliger de contacter la police ou un hôpital a sa prochaine "crise" , de plus, ma sœur ne gagne pas plus qu'une bourse de 400 euros par mois et ne sait pas comment payer la caution si elle trouverait un studio a pas chère, et moi je voudrais qu'elle ne soit plus ma tutrice mais je ne sais pas quoi faire.

Je lui ait déjà conseiller de consulter un psychologue en lui expliquant que ce n'est pas pour les fou mais elle ne veut pas.

Elle a 2 visage mais c'est surtout moi, mes sœurs et ma nièce qui les voyons.

C'est très dur a vivre surtout que il lui arrive souvent de se mettre contre moi et de m'interdire ce qu'elle a envie, elle sait que légalement elle a le droit et elle n'hésite pas a ce servir de ce droit mais moi je n'ose rien faire ou dire,j'attends seulement qu'elle se calme et cela peut durer longtemps.

Lorsque j'avais 14 ans j'avais fugué a cause de cela et d'autre chose qui me fesait du mal(lorsque j'étaie petite, mon papa ma agressé sexuellement et le copain de ma maman était

alcoolique et violent)
et j'ai peur pour mon avenir, je ne sais pas quoi faire,
aidez moi s'il vous plaît!

Je voudrais savoir quels sont mes droits pour qu'elle ne soit plus ma tutrice sans son autorisation et sans lui nuire. Aidez moi s'il vous plaît[smile17]

Par **chaber**, le **06/12/2012 à 07:26**

bonjour

pour votre sœur majeure le problème ne se pose pas.
Ne pouvez-vous patienter quelques mois jusqu'à votre majorité?